

sentence de l'ancienne justice d'Aubonne, de le faire priver de ses droits civiques.

Cette tentative fut déjouée par la dite Municipalité qui rendit un arrêt le 8 novembre 1815, reconnaissant Philippe Berney comme citoyen honorable ; déclarant que sa détention pour avoir dénoncé la fabrication de faux assignants n'était pas infamante et qu'en tout cas il était au bénéfice de l'amnistie rendue par décret de l'assemblée provisoire du Pays de Vaud du 16 février 1798, où le dit Berney a siégé en qualité de député.

En souvenir des événements qui ont libéré sa patrie, et admirateur de l'Acte de Médiation, ce brave citoyen a érigé sur sa propriété appelée encore aujourd'hui le « cabinet à Berney », une pierre commémorative portant sur une de ses faces : « 14 avril 1803 N. M. » (Napoléon médiateur) ; cette pierre a été classée au nombre des monuments historiques en 1909 ; dans le même endroit l'on remarque le lieu où Philippe Berney plaçait une cible pour s'exercer au tir ; en outre à côté de son ancienne maison existe encore un sapin de belle taille qu'il planta en souvenir des événements de 1798.

Par son activité, son exemple de patriotisme, ses exhortations au peuple, pendant les événements de 1798 à 1803, Philippe Berney a bien mérité du peuple vaudois et il est juste que des sentiments de reconnaissance s'élèvent en son souvenir, car la génération actuelle ne verra dans son acte de dénonciation de 1794 qu'un acte de courage et de justice, lors même que cet acte avait produit du déplaisir aux Bernois.

Orient, août 1925.

Ernest CAPT, municipal.

RHV, 1926 : Maxime Keymond

LES LAUSANNOIS ET DAVEL JUGÉS PAR UN CONTEMPORAIN

On a beaucoup écrit sur le major Davel. A l'œuvre classique de Juste Olivier, divers opuscules ont ajouté des compléments intéressants. Il y a trois ans, un recueil officiel a apporté nombre de documents inédits et d'aperçus nouveaux. Une brochure de M. le professeur H. Vuilleumier a précisé la nature de l'inspiration religieuse de Davel. Et cependant, tout n'est pas encore dit sur cette énigmatique figure. Malgré des recherches persévérantes et d'ingénieuses observations, nous ne connaissons pas, sur le drame du 31 mars 1723, la pensée intime du peuple vaudois et même celle de l'élite. Sans doute, nous savons qu'au passage du cortège se rendant à Vidy le 24 avril, la foule était énorme dans les rues et aux fenêtres. L'accusateur public du major, Loys de Bochat lui-même, raconte qu'hommes et femmes pleuraient et que ses yeux mêmes se mouillèrent. Etait-ce un simple accès de sensibilité ; la sympathie de la foule s'arrêtait-elle à l'homme et à son caractère ; allait-elle plus loin, jusqu'aux idées de celui qui allait mourir pour son pays ? C'est ce que nous pouvons très malaisément discerner. Les pièces officielles, écrites au lendemain de l'équipée, respirent une écœurante flatterie de commande. Les lettres privées sont rares, peu suggestives, renferment peu de commentaires. Ceux qui pouvaient penser comme Davel n'avaient garde de le dire et encore moins de l'écrire. Les étrangers ignorent les sentiments de la masse ou, comme l'ambassadeur de France, sont des personnages officiels intéressés à présenter les faits sous certain jour. C'est pourquoi l'opinion d'un contemporain lettré et indépendant, par-



fait Vaudois, est précieuse à recueillir. Cette voix est celle du capitaine David Vullyamoz, auteur d'un volumineux *Essai sur l'histoire de Lausanne*.

* * *

Je dois tout d'abord présenter le personnage. Son identification n'a pas été facile. Il ne signe pas, fait trois allusions seulement à sa famille, et seule l'indication que son père avait été procureur fiscal de la ville de Lausanne m'a permis de le reconnaître.

Les Vullyamoz sont une vieille famille vaudoise, originaire de Saint-Saphorin, admise à la bourgeoisie de Lausanne en 1553. Elle s'est éteinte chez nous il y a une dizaine d'années avec un médecin qui était propriétaire au Grand-Chêne. Elle subsiste encore, je crois, en Autriche ; un baron de Pont-Vullyamoz était il y a soixante ans secrétaire privé de l'empereur Maximilien du Mexique. Au milieu du XVIII^{me} siècle, les Vullyamoz étaient prolifiques à tel point qu'en 1752 douze des leurs faisaient en même temps partie de l'un ou l'autre des trois conseils de la ville, sans compter les parents et les alliés. C'était une véritable tribu.

Ils touchent de plusieurs manières à l'histoire de Davel. Le notaire Jean-Baptiste Vullyamoz le jeune, beau-frère de la mère du major, fut son parrain et lui enseigna plus tard le notariat. D'après une tradition dont j'ignore l'origine, un Vullyamoz aurait plaidé la cause du héros, au Conseil de ville ou au tribunal de Bourg. Il en aurait été puni de l'internement perpétuel dans sa maison de la rue Madeleine ; mais il se trouva si bien reclus chez lui que l'interdiction ayant été levée, il ne voulut point sortir. Mais la maison de la Madeleine appartenait à Jean-Philippe Vullyamoz, mort deux ans avant le drame, ne laissant que trois filles

dont l'aînée avait épousé un Langin, petit cousin de Davel. La tradition est donc erronée.

Au Conseil de ville de 1723, assistaient cinq autres Vullyamoz. L'un d'eux, Jean-François, possédait à la rue de Bourg la maison où est maintenant le cinéma du Bourg. Il exerçait la charge de procureur fiscal, comme qui dirait chef du service du contentieux, et il l'occupa jusqu'à sa mort, survenue le 3 mai 1729, alors qu'il était dans sa 86^{me} année. Le Conseil qui l'employait le traitait plutôt durement ; l'année avant sa mort, la haute assemblée ordonna que ce vieillard dût parler debout devant elle, lorsqu'il exerçait son office, jusqu'à ce qu'on lui permit de s'asseoir. Ce vieillard, au surplus, avait eu une vie privée assez mouvementée. Il s'était marié jusqu'à cinq fois, et de sa cinquième femme, Abigaël Vullyamoz — une autre cousine de Davel — il eut son dernier enfant, appelé Daniel comme le major, mais de vingt-cinq ans plus jeune.

Ce Daniel Vullyamoz est le héros de mon récit. Il est né en 1696. Je ne le trouve pas, comme ses frères aînés, sur les registres du collège de Lausanne. En 1723, il est à Lausanne « de semestre », soit en congé militaire, semble-t-il, tenant garnison à Landau, peut-être dans le régiment de Bettens au service de France. On sait que plus tard il devint capitaine au service d'Espagne, mais il garda sans doute bon souvenir de celui de France, ce qui expliquerait certain passage de son testament. Rentré à Lausanne, il fit partie du Conseil des 60, mais en sortit volontairement en 1752, cette assemblée ayant repoussé un projet de réforme administrative qui lui tenait à cœur. Le Conseil l'avait nommé capitaine d'une compagnie d'électionnaires, soit de réserve, charge qu'il abandonna en 1759 par mécontentement d'une décision de Leurs Excellences.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse. Le service militaire n'enrichit pas le capitaine Vullyamoz et comme il était le dernier né d'une nombreuse famille, ses rentes devaient être maigres. Aussi vécut-il dès lors à Lausanne dans la médiocrité, retiré à la rue d'Etraz avec sa femme Anne-Marie Vullyamoz — d'une autre branche de la famille — plus jeune que lui de vingt-cinq ans et dont il n'eut pas d'enfant. Il est possible que ses mécomptes politiques et militaires aient contribué à aigrir son caractère. Ce qui est certain, c'est que son testament, aussi bien que ses mémoires, témoignent d'un tempérament original et frondeur. A sa mort, survenue le 12 décembre 1773 — il avait alors 77 ans — on ouvrit son testament, vieux de trois ou quatre ans — il est du 20 avril 1770 — et l'on y put lire, après quelques citations bibliques, les brèves et curieuses déclarations que voici :

« Destitué des Biens de la fortune je suis exempt des legs pies et d'Institution d'héritiers ordonnée par les Loix testamentaires, sans être privé du droit de disposer de quelques écrits de littérature qui n'ont peut-être par eux-mêmes qu'une Valeur d'opinion et de préjugé, mais qui en ont en effet une très réelle, en ce qu'ils me fournissent une belle occasion pour donner une marque de ma foy aux grandes destinées de l'Auguste Famille des Bourbons renfermées dans les Saintes Ecritures ; c'est sur cette confiance que je lègue avec les dispositions les plus réfléchies mon Coffre de Voyage avec tous les papiers qu'il renferme au Seigneur Dauphin de France priant les T. H. Seigneurs du Conseil de vouloir en donner avis au Ministre de France résidant à Genève.

» Quant à la femme dont Dieu a uni le sort au mien et qui a si longtems partagé les disgrâces de mon Etat avec une élévation de sentiments d'autant plus distingués qu'elle

a enseveli dans sa retraite les amertumes de sa situation pour ne fatiguer personne de cette ennuyeuse connaissance, tout ce que je puis faire pour elle, les écrits qui l'intéressent étant dans mes papiers et sur mon journal, c'est d'élever mon esprit et mon cœur au Tout puissant dans la confiance que selon sa bonté infinie il lui suscitera quelque protecteur généreux en attendant une meilleure vie. »

Ce testament semble avoir été écrit dans un moment de mauvaise humeur. Par deux codiciles, en effet, Daniel Vullyamoz témoigne plus tard sa sympathie pour sa femme, la déclarant héritière de son bien et d'un héritage qu'il escomptait et la recommandant à M. le pasteur Secretan, du Mont. Elle-même testa en 1776 dans son logis de la rue d'Etraz, donnant 80 florins aux pauvres de l'hôpital, léguant à des amies ses robes de taffetas et de satin et son manteau de pelisse, instituant enfin pour héritier un neveu de son mari auquel elle remit une médaille d'or — peut-être la médaille de Davel — à conserver soigneusement dans la famille.

La partie la plus intéressante du testament du capitaine Vullyamoz est certainement celle par laquelle il lègue son coffre de voyage et ses écrits littéraires au dauphin de France — c'était le père de Louis XVI — par le canal du ministre de France à Genève. Cette curieuse disposition intrigua les autorités : Le bailli de Lausanne en référa à Berne et Leurs Excellences ordonnèrent la saisie du coffre et des papiers qui ne furent ainsi point remis au légataire. M. le contrôleur général en personne effectua cette saisie le 27 décembre 1773.

Nous ne devons sans doute pas regretter la décision de Leurs Excellences, car si les Mémoires de Vullyamoz avaient été envoyés en France, ils eussent été perdus pour nous. Tandis qu'ils ont été conservés à Lausanne, probable-

ment par le bailli, et ils ont fini par arriver aux mains de la famille Gaulis. J'en dois l'aimable communication à M. le député et municipal Boiceau, gendre de M. l'avocat Eugène Gaulis, et à son neveu, M. Gaulis, de Genève.

* * *

Ces mémoires sont intitulés : « Essai sur l'histoire de Lausanne et du pays de Vaud ». Ils formaient 26 cahiers, dont 7 — les cahiers 5 à 11 traitant de l'histoire de Lausanne du IV^{me} au XIII^{me} siècle — sont aujourd'hui perdus. Dans une introduction, Daniel Vullyamoz expose son plan. En 1757, à la demande d'un imprimeur de Genève, il avait écrit une étude sur la « grande église » de Lausanne, qui parut dans ses *Etrennes historiques* de 1758. A cette occasion, l'auteur avait fait quelques recherches qu'il aurait oubliées si un incident n'était survenu qui les lui rappela. Le bailli Hacbrett (1713-1719), voulant réparer en même temps la cathédrale et le château, avait dépensé pour la première 40,000 francs. Mais le travail fut mal fait et, en 1764, un architecte évalua à 50,000 francs les réparations nouvelles nécessaires. Sur quoi, à Berne, il y eut trois partis : le premier admettant les réparations, le deuxième proposant de démolir l'église, le troisième de la laisser en l'état sans faire de nouveaux sacrifices. Ce fut ce dernier parti qui l'emporta. Indigné à la pensée « qu'un monument de grandeur si respectable » avait risqué d'être démoli, Vullyamoz fit de nouvelles recherches pour édifier le public sur sa valeur. Ne pouvant lire lui-même les anciens textes, il compila les auteurs précédents, mais, ce faisant, d'une part son opinion se fixa différente de la leur sur divers points, de l'autre ses recherches s'étendirent à l'ensemble de l'histoire de Lausanne et même, à la demande de quelques amis, à l'ensemble de l'histoire vaudoise. Seulement, comme il n'avait ni les moyens ni les ressources pour mener son œuvre

à fond, il dut, dit-il, se borner à établir un canevas avec des pièces justificatives, laissant à un historien de l'avenir le soin de mettre son œuvre au net. Nous n'avons plus le recueil des preuves. Quant au canevas, ce sont les vingt-six cahiers dont je viens de parler.

A la vérité, l'œuvre est de médiocre qualité. Vullyamoz veut corriger Ruchat et Loys de Bochat et il reprend les vieilles fables des Chroniques de Vaud sur la ville d'Arpentine, la fondation de Lausanne par Hercule. Ayant trouvé aux archives de la ville de Lausanne les comptes d'une confrérie de Sainte-Anne qui était attachée à l'église des Dominicains de la Madeleine, il suppose une église primitive à ce vocable qui aurait donné son nom à notre ville : *Laus-Anna*, louange à Sainte-Anne. Ces quelques indications montrent le peu de valeur historique de son travail et ce n'est point par là qu'il peut attirer l'attention.

Ce qui nous intéresse dans les Essais du capitaine Vullyamoz, ce sont ses commentaires, ses observations, ses traits de mœurs, sa critique de ses contemporains, encore que le style en soit lourd et incorrect. C'est ainsi qu'il cite de curieuses coutumes : le premier mai, les garçons plantaient des arbres de mai devant les maisons des filles à marier, des « mayanches », jeunes filles coiffées solennellement et conduites en cérémonie, allaient en chantant, de porte en porte, quêter des libéralités. Lorsqu'un membre du Conseil de ville était gravement malade, on lui députait deux de ses collègues qui lui remettaient un présent de confitures et de sucreries avec de l'hypocras, ou bien quelques semesses (ou pots) du meilleur Dézaley. On disait de ce présent qu'on *l'ai a porta lo saint ouillo*, comme pour dire : « on lui a porté les saintes huiles », soit qu'il s'agisse de la survivance d'une pratique ancienne, soit qu'il n'y faille voir qu'une allusion.

Comme tous ses contemporains, Vullyamoz note avec soin les calamités, pestes, incendies, tremblements de terre, phénomènes physiques. A la fin du XVII^{me} siècle, dit-il, les noix étaient ramassées au milieu d'août, on servait du vin nouveau aux communions de septembre et même, au milieu du XVII^{me} siècle, on apportait un plat de raisins mûrs à la mise des dîmes en juillet et les vigneron de Lavaux pour le Chapitre de Saint-Nicolas en apportaient à leurs maîtres pour la procession de la Fête-Dieu, à Fribourg.

Puis, comme un bourgeois morose des temps présents, il regrette les temps anciens, et aujourd'hui même ses observations restent actuelles, car l'une ou l'autre s'appliquent à 1926 aussi bien qu'à 1776, date à laquelle il commence son travail. Il vaut la peine de retenir ses réflexions :

« A mesure, dit-il, que nous remontons depuis le XVII^{me} siècle, on découvre dans nos prédécesseurs non seulement quelque chose de simple, mais d'un peu rude dans leurs mœurs et leurs manières. Cette simplicité se conserva dans les siècles mêmes où ils étaient soumis aux rois de France et de Bourgogne... mais depuis la fin du XVII^{me} siècle, soit par les Français réfugiés qui se sont jetés dans notre pays à la révocation de l'Edit de Nantes, soit par l'esprit de commerce qu'ils nous ont communiqué, soit par nos voyages en France, nous avons pris la politesse, le luxe, les goûts, les penchants, les plaisirs, les amusements de cette nation en perdant à proportion de notre simplicité, sincérité et probité.

» Notre vie privée ? une seule chambre chaude servait en hiver à une famille trop nombreuse quoique les bois de chauffage et toutes sortes de commodités fussent très abondants. On mangeait dans cette chambre, on y travaillait et le domestique y était avec ses maîtres, ce qui les leur rendait plus affectionné.

» Les femmes et filles de la maison en étaient les premiers domestiques qu'on ne respectait pas moins pour cela ; on faisait ses denrées chez soi en détail, surtout le vin, qui pour cela même n'était point exposé aux falsifications d'aujourd'hui.

» Cette simplicité n'empêchait point une fréquentation amicale entre les concitoyens ; les proches et les amis singuliers se voyaient sans apprêts et se donnaient à manger sans profusion et sans un artifice gênant : on donnait des repas où l'on assemblait des compagnies nombreuses, mais ils étaient rares, et alors on n'épargnait rien de ce que le pays pouvait fournir.

» A mesure que notre jeunesse a fréquenté la France corrompue par la délicatesse et le luxe, nous avons donné dans la somptuosité et dans la mignardise. Un Saussure, officier en France, connu dans la suite sous le nom de *Baron de Bercber*, premier de ce titre par une récompense honorifique de l'Etat de Berne, donnait un repas avec de telles dispositions que les convives n'occupaient que les deux côtés d'une table longue ; des domestiques la saisissaient par les deux bouts et l'emportaient dans une chambre d'enfilade pendant que d'autres en apportaient une autre couverte à neuf et ainsi successivement suivant le nombre des services ordonnés.

» Un Gaudard dit de St-Jean parce qu'il y avait sa maison, étant fort riche, faisait mettre au milieu du dessert une grande bassine ou plat de vermeil rempli de toutes sortes de pièces et médailles d'or. Une dame, par pure gaieté et pour donner un air de récréation à la compagnie, ayant pris une de ces pièces, on fut bien étonné d'entendre le Festinateur lui dire grossièrement que ce plat n'était là que pour parade et non pour s'en servir. Le ridicule de cette action n'est point encore tombé dans l'oubli, puisque je le transmets.

» Nos anciens, nonobstant leur simplicité, avaient quelque chose de somptueux. Ils se piquaient d'avoir des vases et bassines de vermeil avec beaucoup d'autres pièces de simple argenterie qu'ils mettaient pour ornement sur des buffets construits à hauteur convenable pour cela et ressemblaient assez à des espèces d'autels d'église, étant garnis d'une toilette où pendait tout autour une dentelle du temps appelée point d'Auvergne et dont le travail était remarquable, tout le dessin se faisant avec l'aiguille.

» Les femmes avaient des habits de riches étoffes, mais comme les modes ne changeaient point, ces habits passaient à plusieurs générations. Les Fribourgeoises qui épousaient un membre de l'Etat du zoo en recevaient un habillement de velours noir, avec une chaîne d'or pour ceinture.

» Les femmes avaient aussi beaucoup de bijoux, soit en diamants, perles, jaserans d'or d'un travail exquis ; des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, etc... Mais c'était un trésor de famille. Elles se piquaient d'avoir de grandes provisions de beau linge, travaillé dans la maison et par les femmes et les filles. Leurs chaises et autres meubles de chambre de parade, tous les tours de lits étaient de tapisseries en laine ou en soie plate, en tapisseries au petit point, mais des ouvrages de leurs mains, en sorte qu'on n'avait pas recours comme aujourd'hui aux manufactures étrangères, l'argent assez rare ne sortait point et ces meubles leur faisaient plus d'honneur, plus de plaisir aussi bien qu'à leur postérité qui se piquait de les conserver.

» Les meubles d'ordinaire étaient fort simples mais d'une grande propreté, les tables, chaises, bois de lits étant tous d'un bois de beau noyer entretenu comme autant de glaces où on pouvait se mirer.

(A suivre.)

Maxime REYMOND.

FRAGMENTS DU JOURNAL DES COMMISSAIRES BERNOIS

(Janvier-mars 1537.)

(Suite.)

[f° 56] Le châtelain de Cossonay établira 2 membres du consistoire. La cure de l'Isle est jointe à celle de Cuarrens.

Les commissaires ont donné à ceux de Morges le couvent pour leur hôpital, à condition qu'ils donnent au prédicant une maison convenable en ville, avec un jardin qui agréé à LL. EE. Il doivent tenir leur église couverte et l'entretenir en bon état.

Les commissaires ont fait des remontrances aux gens de Morges parce qu'ils ne vont pas au prêche, et parce que quelques-uns se sont moqués des évangéliques et de leur ministre ; ils devront s'abstenir de cela et être désormais de bons sujets

[f° 57] Puis ils leur ont réclamé tous les titres, les listes des revenus ecclésiastiques, ainsi que les vêtements sacerdotaux et les coupes.

Les prêtres de la banlieue de Morges qui ont accepté la Réformation :

Amédée Fabri, doyen de Vuillerens,
Antoine Vionnet, chanoine de Vuillerens,
Roletus de Vallibus, chanoine de Vuillerens,
Guillemus de Vallibus, chanoine de Vuillerens,

LES LAUSANNOIS ET DAVEL JUGÉS PAR UN CONTEMPORAIN

(Suite et fin.)

» Quelques nombreuses que fussent les familles, elles étaient dans une belle union qui s'entretenait par des fréquentations non interrompues et par des parties de plaisir, soit dans leurs campagnes, alternativement, soit dans des lieux champêtres où on faisait conduire des charriots de provisions pour plusieurs jours, pendant lesquels les femmes comme autant de maîtresses cuisinières préparaient des mets agréablement assaisonnés, les hommes étant leurs pourvoyeurs par le moyen de la chasse et de la pêche.

» La familiarité affectueuse qui régnait dans les familles se répandait sur les autres concitoyens qui ne se divisaient pas comme aujourd'hui en autant de classes pour ainsi dire qu'il y a de maisons. Mais cet accord, cette union si ordinaire, n'empêchait pas qu'on ne vit des haines implacables et des animosités scandaleuses. Elles étaient rares néanmoins et toujours blâmées, pendant que les amitiés étaient plus affectueuses, plus chaudes qu'aujourd'hui. Une autre différence bien remarquable, c'est qu'un ennemi était toujours déclaré et bien connu par conséquent ; aujourd'hui, ils sont d'autant plus à craindre qu'ils se cachent avec une dissimulation artificieuse.

» La fidélité dans les promesses était en quelque sorte sacrée : elle ne se violait jamais. Un simple attouchement de main servait de contact beaucoup plus digne de confiance que tous les actes de notaire faits aujourd'hui avec les formalités requises.

» Chacun se donnait à son économie ; les besoins étaient moins inquiétants que depuis l'introduction du luxe. C'est pourquoi la bonne foi, la probité et toutes les vertus sociales

n'étaient pas exposées aux épreuves et aux éclipses qu'on remarque, puisque les liquidations, les faillites, décrets, etc., étaient inconnus ou si rares et si flétrissants qu'un homme non seulement perdait irrémisiblement tous ses emplois mais devenait comme mort civilement n'osant plus se montrer, c'était même une flétrissure pour sa famille, pour une suite de générations. Aujourd'hui, on en fait un jeu.

» Ces chutes étaient rares parce que chacun réglait sa dépense sur ses revenus et était très retenu sur des entreprises hasardeuses. Il semble à rigueur de justice et d'équité que des enfants déjà trop malheureux par la chute de leurs pères ne doivent pas en porter une peine particulière ; mais en considérant cette dureté d'un œil un peu politique on voit qu'elle servait à contenir les chefs de famille portés à la dissipation, à la dépense et à des entreprises hasardeuses.

» La fidélité conjugale était non seulement en honneur, mais comme sacrée. Chacun se pouvait flatter, généralement parlant, de voir sa vraie postérité. On regarde aujourd'hui le libertinage des sexes du même œil qu'en France et chez les nations moins scrupuleuses. L'usage d'être toujours environné de ses enfants et domestiques préservait une femme d'être obsédée et séduite. Depuis que chacun a sa chambre et son appartement où personne n'ose entrer sans permission ou au son d'une cloche, on jouit d'une liberté qui facilite sans doute les faiblesses et les entreprises.

» On se faisait honneur d'une nombreuse famille. De là venait cette population de la Suisse qui a fourni tant de personnes de sa nation dans toute l'Europe. Aujourd'hui on ne veut plus d'enfants, ou un tout au plus, parce qu'on veut vivre dans les plaisirs, dans le luxe, sans soins et sans embarras.

» Au XVII^{me} siècle, il n'y avait à Lausanne qu'un ou deux médecins et un apothicaire, qui n'y faisaient pas for-

tune. Aujourd'hui ils y sont en grand nombre et en état de faire une belle dépense. La raison de cela c'est qu'on méprise les remèdes domestiques alors en usage et qu'on se donne des airs de délicatesse qui tiennent de la grandeur. Il faut des conseils et des remèdes de précaution. Il faut des flatteurs intéressés qui vous donnent l'alarme au moindre mal. Cependant nos Anciens étaient plus vigoureux, plus forts, plus robustes et vivaient plus longtemps, sujets à moins d'infirmités. Mais une vie active et bien réglée leur servait d'antidote, de préservatif et de baume de santé. On prenait l'air pur du matin, on allait s'occuper à ses campagnes et on ne prenait jamais de médecine de précaution. Jamais de ces tisanes fines, ni de ces lavements rafraichissants en vue de conserver la délicatesse de sa peau et la fraîcheur d'un teint fleuri.

» On buvait trop ; on était forcé de boire trop de vin dans les repas publics ou nombreux. C'était une dissolution honteuse et nuisible, mais cela ne revenait pas souvent. Nous sommes devenus sobres, mais notre sobriété ne devient-elle pas nuisible à plusieurs égards ? Il nous faut des vins de toutes les contrées de l'Europe quoiqu'ils coûtent. Il nous faut des liqueurs falsifiées qui par un usage fréquent deviennent un poison lent, sans compter la dépense. Autrefois le pays fournissait des vins exquis dont on se contentait.

» On faisait rarement des excès ; aujourd'hui, les excès sont quotidiens, excès d'assaisonnements, excès de vins, de liqueurs, excès de liqueurs artificieusement composées, excès dans les veilles, car on ne soupe plus qu'à l'heure où chacun était endormi et on ne se lève que pour déjeuner ou dîner, etc.

» On était d'une délicatesse scrupuleuse sur les alliances. La plus légère tache qu'il y eut dans une famille, soit sur la probité, sur la chasteté, sur la bonne constitution du corps,

la salubrité du sang et des humeurs ; une réputation déclarée ou simplement équivoque, une simple défiance sur quelque-une de ces choses suffisaient pour éloigner les vues d'un mariage ; et les parents étaient d'une raideur extrême sur ces sujets.

» On était aussi fort délicat pour les alliances avec des familles nouvelles soit nouvellement incorporées dans la société soit nouvelles par une fortune subite ou par un état qui ne venait pas de naissance ou qui n'était pas dans l'ordre de son extraction.

» Ces mariages d'ailleurs étaient presque tous des mariages d'inclination quand il n'y avait rien à dire sur le rang, la famille, la bonne constitution, etc. On ne s'arrêtait pas pour une dot, ou des espérances plus ou moins considérables ; une fille, disait-on, porte sa dot sous son bras, pour dire qu'on ne devait regarder qu'à la capacité de conduire un ménage.

» On faisait beaucoup attention au caractère, à l'humeur et à la conduite qu'une mère avait eue dans sa maison, dans son économie et dans ses soins pour sa famille, parce qu'on regardait avec raison toutes ces vertus, toutes ces qualités, bonnes ou mauvaises, comme héréditaires ayant été transmises par le sang, l'éducation et l'exemple.

» Les filles des anciennes et bonnes familles se mariaient au reste toujours avantageusement, quoiqu'elles fussent entièrement destituées des biens de la fortune parce que de plus nouveaux venus dans la société ou moins à portée des emplois publics et qui étaient riches cherchaient ces alliances pour s'incorporer en quelque manière dans une ancienne famille et s'en attirer la protection pour des avancements.

» Aujourd'hui plus de délicatesse, ni des scrupules sur les alliances. On cherche uniquement le bien ; que ce soit une famille mal marquée, sujette à des maladies héréditaires,

qu'elle sorte nouvellement de la poussière, que la personne ait une réputation flétrie ou soit d'une vertu équivoque, que sa figure soit aussi désagréable que son caractère et celui de toute sa famille, rien n'arrête dès qu'on a calculé ses espérances ; sur sa dot on est déjà d'accord. Le beau-père futur vide son coffrefort (Boileau). De là viennent tant de mariages sans union, ces postérités mal constituées et toutes les sortes de dégénération qu'on remarque. »

La page est un peu longue — et encore l'ai-je abrégée — mais elle est singulièrement suggestive et l'on avouera que si Daniel Vullyamoz est un peu grognon il ne manque pas de bon sens.

* * *

Mais dans les Mémoires de Vullyamoz, ces observations sont des hors-d'œuvre. Ce qui l'intéresse surtout, c'est la politique, non pas la politique générale à laquelle il ne fait aucune allusion, mais la politique locale. Il est passionnément Lausannois, il est fier de l'ancienneté de sa ville natale et de ses privilèges d'autrefois et pour cela même, parce qu'il voit la main de Leurs Excellences s'abattre de plus en plus lourdement sur elle, il est profondément antibernois et il le manifeste à chaque nouveau chapitre de son livre.

C'est tout d'abord une critique acérée de la conduite des Lausannois en 1536. Il remarque que le Conseil des 200 n'a pas été consulté sur la soumission à Berne, que cette soumission n'a été votée par le Petit Conseil qu'à la majorité d'une voix, celle du bourgmestre Ravinel, qu'elle procura aux citoyens plus d'argent que d'honneur. Parlant du premier serment de fidélité que les Lausannois prêtèrent en mains du général Nâgueli, il écrit : « Tous les Lausannois étaient morts, il avait soufflé sur eux un esprit d'étourdissement, car ils n'ont pas protesté contre la privation de leur liberté. » Et plus loin : « C'est au moment où Lausanne se voit dans le

cas d'être délivrée de ses combats perpétuels contre la puissance épiscopale, et où elle reste en possession de ses droits et privilèges et de ceux de la république des Trois Etats, c'est alors précisément que, sans s'effrayer des fils qu'on lui présente un peu dorés et avec des paroles de douceur et de bienveillance, elle est surprise d'un si total éblouissement qu'elle perd toutes ses anciennes affections pour l'indépendance et la liberté. »

Puis au fur et à mesure que les générations se succèdent, Vullyamoz relève les empiètements successifs de messieurs de Berne et son amertume grandit. Inutile de reprendre tous ces exemples. Deux, pris au hasard, indiqueront le ton :

« 1636 — Jeûne solennel en mémoire de la Réformation de Lausanne. Ça été le seul. On trouva à Berne que c'était conserver trop de relief pour une ville sujette. On ne célébra dès lors que celui de Berne.

« 1752 — La ville de Lausanne conservait trois privilèges qui la distinguaient honorablement : 1° le droit de guerre, son major nommé par le Conseil pouvant à son gré faire prendre les armes ; 2° le droit des assesseurs ballivaux de décider à la pluralité des voix, le bailli n'ayant que la présidence ; 3° le droit des appellations. La ville envoya en 1751 une députation à la capitale pour solliciter la conservation de ces droits. Mais le Conseil souverain abolit ces privilèges. Il ne nous reste de notre ancien lustre et de nos droits qu'un souvenir humiliant dont nos voisins jaloux se font un plaisir de nous jeter des brocards. »

Plus loin, Vullyamoz constate qu'avant 1536 rien ne se pouvait faire à Lausanne sans le consentement des trois Etats, clergé, noblesse et peuple, et il ajoute :

« C'est véritablement remonter à la vraie source de la perte de tous nos privilèges et à notre chute humiliante ; mais on pourrait sans remonter à cette source, qui coule du

contract de soumission en 1536, faire une recherche et une énumération de la perte de nos privilèges en tant que fondez sur notre contract de soumission, privilèges qui devaient être respectables et respectez, par une affection de bienveillance, par un sentiment de reconnaissance, qui nous étaient dus et promis, mais aussi par la religion du sermant intervenu et renouvelé de six ans en six ans à l'installation des baillifs. Ces privilèges n'existent néant moins plus ; ils se sont dissipés comme une vapeur aux premiers rayons du soleil en sorte qu'il n'y a plus de recherche à faire, il n'y a plus d'énumération à en donner. Ce serait un travail aussi mortifiant que difficile et infructueux. »

* * *

Ce n'est d'ailleurs pas aux autorités bernoises seules que Vullyamoz reproche la déchéance de notre ville. « Lausanne, dit-il, n'a pas moins perdu par ses propres fautes, par les vices de ceux qui ont occupé les premières places du Gouvernement. Le Conseil a usurpé un pouvoir dominant ; ses membres les plus accrédités sont enflés d'orgueil et affamés de domination. » Et il énumère le menu des affaires de son temps, il a sur le cœur le rejet de son projet de réforme administrative, il regrette qu'il n'existe pas de contrepoids à l'oligarchie qui gouverne la ville, qu'en 1630 on ait modifié les attributions des bannerets « qui étaient les tribuns du peuple pour balancer le crédit du Conseil et prévenir ses usurpations ». Vullyamoz tient en 1768 — date de l'achèvement de ses mémoires — un langage avant-coureur de 1789 et il relève avec plaisir qu'en 1762 à Schwytz, canton démocratique, on vit le cortège carnavalesque que voici : une vache maigre, montée par un niais, conduite par un bouvier, le niais jetant des jetons à droite et à gauche. La vache représentait la France, le cavalier le roi, le bouvier le duc de Choiseul, les jetons les pensions militaires que l'on

ramassait avidement. Les Lausannois étaient plus débonnaires : comme le Conseil avait supprimé les pâturages communs, privant les petits bourgeois d'un droit d'usage séculaire, ceux-ci se réunirent à Montagibert et à Pierre de Plan pour manifester, mais aucun d'entre eux n'osa se mettre en avant pour réclamer et le Conseil les calma en leur faisant distribuer cent fascines et une demi toise de sapin — valant au total 64 baches — par ménage et par an. C'était céder le droit d'ainesse pour un plat de lentilles.

* * *

Ces citations me paraissent nécessaires pour faire comprendre la tournure d'esprit du capitaine Daniel Vullyamoz et pour replacer dans son milieu son récit de l'entreprise du major Davel. Ce récit, complètement inédit, est étendu, il embrasse une douzaine de pages. Il est visiblement écrit de mémoire, quarante-cinq ans après l'événement, car il commet quelques confusions de personnages et il y parle non pas de la Belle Inconnue, mais d'un Inconnu qui prophétisa tout au major Davel, tout hormis sa fin tragique.

Vullyamoz ne jette pas de lumière sur les événements eux-mêmes. Dans l'ensemble, son récit est conforme aux faits que nous connaissons. Il raconte l'entrée de Davel à Lausanne avec une troupe qui ignorait son dessein ; son exposé au Conseil de ville à qui il déclara vouloir mettre le pays de Vaud en liberté pour vivre sous un gouvernement très semblable à celui des Provinces Unies de Hollande ; son arrestation, son interrogatoire, son sang-froid : « La seule aigreur qui lui ait échappé, dit-il, c'est quand on lui dit que le lieutenant-baillival et major de Crousaz était allé à Berne : « Il est allé, dit le major, chercher les trente pièces d'argent. » Ce trait, que je ne retrouve nulle part ailleurs, et qui rappelle l'ignominie de Judas, est cependant bien dans la mentalité de Davel.



M

Notre chroniqueur insiste sur les entrevues de Davel au château avec MM. Crinsoz, de Bionnens et de Treytorrens et il ajoute : « Un grand nombre de personnes, de noms et de talents connus eurent la curiosité de visiter un prisonnier qui avait bien des choses qui le rendaient remarquables. J'aurais dû être de ce nombre, me trouvant à Lausanne en semestre. Mais d'un cœur compatissant, je fus trop attendri de ce qu'on m'en disait. Non seulement je ne le voulus point aller voir, mais je choisis le jour de son jugement et exécution pour celui de mon départ. » Mais un de ses amis lui envoya à Landau, où il était retourné, « une copie aussi complète et exacte qu'on pouvait l'attendre » du discours de Davel sur l'échafaud. Il me paraît évident que l'ami en question vibrait avec Davel et qu'il se sentait aussi en communion d'idées avec Vullyamoz.

C'est de lui sans doute aussi qu'il apprit comment Davel entendit sa sentence de mort et marcha au supplice « avec un grand courage accompagné de douceur et de sérénité qui arracha les larmes d'un peuple innombrable placé dans les rues et aux fenêtres, faisant même des inclinaisons de civilité à ceux qu'il connaissait. Lui-même, d'ailleurs, Vullyamoz, intervint personnellement dans un des incidents qui suivirent le drame. Au chapitre où il parle du Consensus, il note que du « grand nombre qui refusèrent d'abord de signer cette formule, il n'y en eut que trois (Crinsoz, Sylvestre et Carrard) qui persistèrent dans leur refus ; les autres tout effrayés coururent même après les députés de l'Etat jusqu'à Moudon pour demander d'être admis à l'obéissance. » De ces trois, David Sylvestre, neveu du major Davel, était de peu d'années l'aîné de Vullyamoz et son ami. « Comme il était pauvre, dit ce dernier, M. de Bettens lui offrit la place d'aumônier de son régiment où je le menai à mon retour du semestre en 1723 et où il est mort. M. de Bion-

nens, riche, resta chez lui. Quant à Carrard, il passa en Angleterre où il fut choisi pour chapelain de l'ambassadeur (britannique) à la cour de Vienne. »

Dans son récit de l'entreprise de Davel, Vullyamoz examine longuement les mobiles du martyr de l'indépendance vaudoise. « Les uns, dit-il, l'ont regardé comme un fanatique destitué de prudence et de jugement. D'autres l'ont estimé un grand homme qui avait conçu un beau projet et pris les mesures les plus habilement imaginées. Les Fribourgeois, surtout, s'en sont fait cette idée. » Notre auteur expose les raisons des uns et des autres. Il retient en particulier les considérations que voici :

« Connaissant les dispositions des Communautés et des Vassaux du pays, supportant avec peine les manières hautes et despotiques des Baillifs et des Ministres quelconques dans l'administration Bernoise ; conjecturant avec toute probabilité qu'une ville comme Lausanne, si déchue de son ancien Etat, se porterait très gaiement aux ouvertures de recouvrer et son lustre et ses droits ; ayant une connaissance non équivoque des dispositions politiques des Cantons moins puissants au sujet de la puissance et de la hauteur que les Bernois leur fesaient sentir, il devait espérer un concours de la part des uns et la protection de la part des autres pour diminuer la puissance redoutable de Berne et donner des bornes à son orgueil. »

Ces sentiments paraissent bien avoir été ceux de Vullyamoz lui-même. Mais à son avis, toute l'entreprise si bien conçue a été gâtée par le mysticisme de Davel. « Tout bien examiné, déclare-t-il, on ne peut justifier son plan d'exécution, que par sa confiance trop facile dans une direction extraordinaire de la Providence qui l'avait choisi pour cette révolution. » Et plus loin :



« M. Davel pouvait facilement s'être laissé aller aux idées d'une vocation divine par des dispositions naturelles favorisées et comme cultivées ou fortifiées pendant ses services dans l'étranger et partout ce qu'il avait vu dès son retour au pays, sur la conduite des officiers bernois placés au pays, soit pour Bailliage ou autre commission. Le major Davel étant de Cully, l'une des paroisses de La Vaux, qui avait perdu avec les autres et la ville de Lausanne les attributs de République sous les Evêques, pouvait et devait mieux sentir la pezanter du Joug de ses compatriotes et ensuite de tout le pays de Vaud. Il pouvait et avait infailliblement vu et senti les effets d'une hauteur arrogante que les Bernois portaient partout avec eux, vis-à-vis des gens du pays de Vaud. Il ne pouvait s'empêcher de voir l'esprit de domination des Bernois répandu dans le pays et dans la capitale quand on s'y rend et où les gens du pays de Vaud sont regardés de la manière la plus humiliante. »

Comme on le voit, le capitaine Vullyamoz partageait toutes les rancœurs du major Davel. Il ajoute, il est vrai, loyalement : « Il semble à divers égards que l'Etat de Berne a un peu modéré la sévérité de son gouvernement pour le pays depuis l'affaire de Davel. » « Mais, ajoute-t-il, le souvenir s'en perd », c'est-à-dire que les Bernois oublient de nouveau la leçon de 1723. Vullyamoz en voit une preuve dans la conjuration de Henzi en 1749 et cette nouvelle affaire lui suggère les réflexions que voici : « Aux premières lueurs de la Conjuration, il y eut des Ordres portés dans le pays de Vaud pour en tirer les secours qui pourraient être nécessaires et dont on n'eut pas besoin. On a pensé diversément sur les suites que cette révolution aurait pu avoir pour le pays ; les conjurez, s'ils avaient réussi, auraient voulu conserver le pays de Vaud sans doute. Quelle source de tribulations, si le pays de Vaud avait voulu profiter de la circonstance !

Quelle entreprise ! Quel travail ! Qui se serait mis à la tête des Entrepreneurs. Et qui aurait été en état d'ajir puissemment et sagement dans une circonstance subite et imprévue et pour une affaire qui demandait une habileté extrême, pour joindre l'action aux arrangements d'un système politique dans l'intérieur du pays. »

Ces dernières paroles, à dire vrai, ne témoignent pas de la part du capitaine Vullyamoz une grande confiance dans l'audace et l'habileté de ses concitoyens. Sans doute, ils auraient pu profiter de la révolution bernoise dirigée par Henzi pour proclamer enfin l'indépendance du pays de Vaud ; mais auraient-ils trouvé un chef suffisamment entreprenant et habile ? Visiblement, Vullyamoz n'en voyait point parmi ses contemporains, qu'il montre plutôt flattant tant qu'ils le peuvent messieurs de Berne.

Et pourtant, les citations que je viens de faire sont convaincantes. C'est bien l'esprit du major Davel qui revit en Vullyamoz, la tendance mystique en moins, et, manifestement aussi, notre chroniqueur n'est pas un isolé. La foule qui pleure sur le passage de Davel cache sa pensée intime, mais les amis qui envoient à Landau son discours sur l'échafaud ont plus de courage et Vullyamoz donne encore un autre trait de cette communion d'idées. Il dit avoir inséré dans ses pièces justificatives un poème sous forme de dialogue et dans lequel Davel est représenté sous les traits de Brutus. « Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers. » Voilà certainement la pensée de nombre de Vaudois à la veille de l'entreprise de Davel et sous une forme indirecte Vullyamoz traduit leurs espoirs, leurs désillusions et leur amertume. Il n'était pas inutile, je crois, que cette voix se levât pour affirmer qu'en 1723 le major Davel n'était pas entièrement incompris et isolé.

Maxime REYMOND.

justification
de l'ent-
me de
Davel

